

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mars 2024

Le jeudi 4 avril 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Léonard de Vinci, salle René Char, rue Auguste Renoir en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

Sous-préfecture d'Argenteuil

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 29

VOTANTS : 33

17 AVR. 2024

ARRIVEE

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Jacqueline HUCHIN, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN, Toufik LAADJAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Claude BENHAÏM donne procuration à Jean-Noël CARPENTIER, Diénabou KOUYATE donne procuration à Isabelle MOSER, Housman BATHILY donne procuration à Stéphane LARTIGUE, Uriel MARQUEZ donne procuration à Cyril JOLY

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE

Secrétaire :

Brigitte CERVETTI

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 de la Commune

Les résultats du compte de gestion du budget principal de la ville pour l'année 2023, réalisé par le Comptable, se présente ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES 2023	4 965 796,15 €	27 810 304,51 €	32 776 100,66 €
DEPENSES 2023	8 465 934,35 €	25 748 308,40 €	34 214 242,75€
Résultat 2023 hors exercice antérieur	-3 500 138,20 €	2 061 996,11 €	-1 438 142,09€
RESULTAT EXERCICE ANTERIEUR (2022)	2 715 924,93 €	3 474 436,36 €	6 190 361,29 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	-784 213,27 €	5 536 432,47 €	4 752 219,20€

Ce résultat de clôture de l'exercice 2023 du compte de gestion du budget principal de la ville n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal de la ville pour l'exercice 2023 et le déclarer en conformité avec le compte administratif réalisé par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 29 mars 2024,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant l'équilibre du budget de l'exercice,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la ville pour l'exercice 2023 et le déclare en conformité avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur. Les résultats du compte de gestion du budget principal de la ville pour 2023 réalisé par le comptable, s'élèvent à :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES 2023	4 965 796,15 €	27 810 304,51 €	32 776 100,66 €
DEPENSES 2023	8 465 934,35 €	25 748 308,40 €	34 214 242,75€
Résultat 2023 hors exercice antérieur	-3 500 138,20 €	2 061 996,11 €	-1 438 142,09€
RESULTAT EXERCICE ANTERIEUR (2022)	2 715 924,93 €	3 474 436,36 €	6 190 361,29 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	-784 213,27 €	5 536 432,47 €	4 752 219,20€

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée

Jacqueline HUCHIN



Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 18/04/2024